

Lettre Académique de Dec 2012

Sommaire :

- 1- Promotion d'échelon 2012-2013 : êtes-vous promouvable ?
- 2- Langues Vivantes au Bac : le SE-Unsa interpelle le ministère !
 - 3- Mouvement spécifique, c'est jusqu'au 4 décembre !
 - 4- Concours exceptionnel en juin 2013
- 5- Histoire-Géographie : nouveaux programmes pour la série S
 - 6- Budget 2013 dans le 2nd degré : ouf, un peu d'air !
 - 7- Contractuels, pensez à remplir le questionnaire
 - 8- Stagiaires : une pétition sur le CLES a été lancée.
 - 9- Derniers jours pour ...
 - 10- Lectures : les collègues nous conseillent

1) Promotion d'échelon 2012-2013 : êtes-vous promouvable ?

Les commissions paritaires (CAPA) d'étude des promotions d'échelon se dérouleront le 12 décembre 2012 pour les CPE et PEPS ; le 13 décembre 2012 pour les PLP, le 18 décembre 2012 pour les certifiés. Si vous souhaitez que les commissaires paritaires du SE-UNSA suivent votre promotion d'échelon, vous pouvez remplir la fiche en pièce jointe et nous la transmettre par mail ou courrier postal.

Ces CAPA de décembre examinent tous les changements d'échelon possibles entre le 1er septembre 2012 et le 31 août 2013. Vous êtes promouvable si vous êtes susceptible de changer d'échelon durant cette période. La durée d'un échelon est fonction de l'échelon, de la catégorie et du rythme d'avancement (voir tableau ci-dessous).

Ainsi, un certifié passé au 5e échelon au 1.03.2010 sera promouvable au grand choix le 1.09.2012, au choix le 1.03.2013 et à l'ancienneté le 1.09.2013. Ses promotions au grand choix et au choix seront examinées en CAPA en décembre 2012 puisqu'elles tombent durant l'année scolaire 2012-2013.

Grand choix, choix et ancienneté ? Principe : tous les collègues d'une catégorie et d'un échelon donnés et qui sont promouvables au titre d'une année scolaire, sont classés sur la base de leur notation (note administrative sur 40 plus note pédagogique sur 60 donnent une note globale sur 100, sauf pour les CPE, note sur 20). Seront promus au grand choix les 30% les mieux classés. Les 70 % restants se partagent en 50 % de promotions au choix et 20 % de promotions à l'ancienneté. Seront donc promus au choix 5/7è des collègues restants. Tous les autres seront automatiquement promus à l'ancienneté.

- **Consulter les barres de promotions Certifiés, CPE, PLP et Professeurs d'EPS pour 2011-2012**

Durée des échelons par corps

Classe normale Agrégés, Certifiés, CPE, PE, PLP, Profs EPS

Échelons	Grand Choix	Choix	Ancienneté
1er au 2e			3 mois

2e au 3e			9 mois
3e au 4e			1 an
4e au 5e	2 ans	2 ans 6 mois	2 ans 6 mois
5e au 6e	2 ans 6 mois	3 ans	3 ans 6 mois
6e au 7e	2 ans 6 mois	3 ans	3 ans 6 mois
7e au 8e	2 ans 6 mois	3 ans	3 ans 6 mois
8e au 9e	2 ans 6 mois	4 ans	4 ans 6 mois
9e au 10e	3 ans	4 ans	5 ans
10e au 11e	3 ans	4 ans 6 mois	5 ans 6 mois

Hors-classe Certifiés, CPE, PE, PLP, Profs EPS

Échelons	Durée
1er au 2e	2 ans 6 mois
2e au 3e	2 ans 6 mois
3e au 4e	2 ans 6 mois
4e au 5e	2 ans 6 mois
5e au 6e	3 ans
6e au 7e	3 ans

Hors-Classe des agrégés

Échelons	Durée
1er au 2e	2 ans 6 mois
2e au 3e	2 ans 6 mois
3e au 4e	2 ans 6 mois
4e au 5e	2 ans 6 mois
"A"	4 ans

Classe normale CE d'EPS, PEGC et AE

Échelons	Grand choix	Choix	Ancienneté
1er au 2e			1 an
2e au 3e	1 an	1 an 6 mois	1 an 6 mois
3e au 4e	1 an	1 an 6 mois	1 an 6 mois
4e au 5e	2 ans	2 ans 6 mois	2 ans 6 mois
5e au 6e	2 ans 6 mois	3 ans	3 ans 6 mois
6e au 7e	2 ans 6 mois	3 ans	3 ans 6 mois
7e au 8e	2 ans 6 mois	3 ans	3 ans 6 mois
8e au 9e	2 ans 6 mois	3 ans 6 mois	4 ans
9e au 10e	2 ans 6 mois	3 ans 6 mois	4 ans 6 mois
10e au 11e	2 ans 6 mois	3 ans 6 mois	4 ans 6 mois

Hors-classe CE d'EPS et PEGC

Échelons	Durée
1er au 2e	2 ans
2e au 3e	3 ans
3e au 4e	3 ans
4e au 5e	3 ans
5e au 6e	3 ans

Classe exceptionnelle CE d'EPS et PEGC

Échelons	Durée
1er au 2e	3 ans
2e au 3e	3 ans 6 mois
3e au 4e	4 ans
4e au 5e	4 ans

2) Langues Vivantes au Bac : le SE-Unsa interpelle le ministère !

Les nouvelles modalités d'évaluation des langues vivantes au Baccalauréat font déjà des vagues. Dans toutes les académies, les collègues sont sollicités pour proposer des sujets en plus ou moins grand nombre. Ces sujets doivent être rapidement envoyés à l'Inspection pour validation. Les enseignants sont mis en difficulté par un cadrage insuffisant. Les formes et les exigences demandées peuvent varier selon les langues et les académies.

Par ailleurs, ces épreuves qui se dérouleront dans les établissements occasionneront une augmentation de la charge de travail des enseignants. L'évaluation individuelle de l'expression orale ne peut se faire seulement dans le cadre de la classe et des cours habituels. Ce temps de travail supplémentaire doit être indemnisé.

Face à ces difficultés, le SE-Unsa a écrit au ministère pour lui demander de recadrer les choses par :

- la mise en place d'une banque nationale de sujets, comme il en existe, par exemple, pour les épreuves de capacités expérimentales de SVT et Physique-Chimie.
- l'indemnisation du temps de travail supplémentaire lié à ces épreuves sur la base de l'indemnisation des épreuves orales du baccalauréat.

L'évaluation des compétences d'expression et de compréhension orales des élèves sont cruciales pour les langues vivantes. Ces épreuves doivent se dérouler dans les meilleures conditions possibles, pour les élèves comme pour les enseignants.

3) Mouvement spécifique, c'est jusqu'au 4 décembre !

Le mouvement spécifique national s'achève. Les demandes se font sur I-prof, du **15 novembre au 4 décembre 2012**. Les candidats doivent mettre à jour leur **CV** dans la rubrique I-prof dédiée à cet usage («mon CV») et rédiger une **lettre de motivation** en ligne. La confirmation de demande, après visa du chef d'établissement, doit être retournée au rectorat.

Les commissions pour le mouvement spécifique se tiendront du **31 janvier au 07 février 2013**. Le SE-Unsa sera présent à ces commissions nationales qui se tiendront à la DGRH au ministère. Si vous avez fait une demande de mutation, vous pouvez remplir [une fiche de suivi \(http://www.se-uns.org/IMG/pdf/Mut_p14.pdf\)](http://www.se-uns.org/IMG/pdf/Mut_p14.pdf), à nous renvoyer par courrier à : MUTATIONS / SE-Unsa 209, boulevard Saint Germain 75007 Paris, ou numérisée par mël retour à : mutations@se-uns.org, ou par fax au 01.44.39.23.43.

Les élus du SE-Unsa siègent aux instances paritaires nationales et peuvent suivre votre dossier, demander des explications à l'inspecteur général et vous conseiller afin d'obtenir satisfaction. Avant les commissions, les élus du SE-Unsa iront consulter les avis contenus dans les dossiers qui leur sont confiés. Pensez à nous transmettre toutes les pièces de votre dossier avec la fiche de suivi.

Pour votre information, Les dossiers de candidatures seront examinés par l'inspection générale, qui détermine les profils professionnels et effectue la sélection des candidats susceptibles d'occuper ces emplois. Contrairement au mouvement interacadémique classique, le classement des candidats ne fait l'objet d'aucun barème, c'est l'adéquation entre votre profil et le poste qui est examinée par l'inspection générale. En l'absence d'inspection récente, l'inspecteur général viendra vous évaluer ou demandera à votre IPR de le faire.

Nous conseillons aux collègues de se renseigner auprès du chef d'établissement du poste visé pour obtenir des précisions sur celui-ci. **Vous trouverez le texte de référence sur :** http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=65998

4) Concours exceptionnel en juin 2013 :

Un concours exceptionnel a lieu en juin 2013. Il concernera les étudiants inscrits en M1, M2 ainsi que tous les candidats déjà titulaires d'un Master. Les modalités d'organisation du concours exceptionnel se précisent.

Le calendrier : Inscriptions : mi-janvier 2013

Épreuves d'admissibilité juin 2013

Épreuves d'admission en juin 2014.

Nature des concours : ce seront uniquement des concours externes et troisième voie (5 ans d'activité professionnelle dans le secteur privé)

Le concours est ouvert à : tous les étudiants inscrits en M1 ou en M2, aux titulaires d'un Master ou d'un grade équivalent, aux parents de 3 enfants et aux sportifs de haut niveau.

Les candidats déjà inscrits aux concours 2013 actuellement engagés peuvent s'inscrire à ces épreuves exceptionnelles.

Le contenu des épreuves : Le contenu des épreuves d'admissibilité et d'admission restera inchangé pour cette session.

La formation : Entre l'admissibilité et les épreuves d'admission, l'administration proposera aux lauréats de devenir agents contractuels et d'effectuer des stages en responsabilité correspondant à un tiers-temps de service d'enseignement, rémunérés à hauteur d'un mi-temps.

S'ils ont déjà un master, leur emploi du temps sera de fait allégé des enseignements disciplinaires. Ils pourront s'ils le souhaitent, réaliser davantage d'heures de service d'enseignement que le tiers-temps prévu.

Le concours 2015 : Les concours suivants, qui permettront de pourvoir les postes à partir de la rentrée 2015, seront différents des concours 2013 et 2014. Leur maquette, leur format et le cursus de formation dans lequel ils seront inclus ne sont pas encore arrêtés. Comme les concours 2014, ces

concours nouvelle version s'adresseront principalement aux étudiants inscrits en Master 1 en septembre 2013 mais seront également ouverts aux étudiants inscrits en Master 2 et aux personnes titulaires d'un diplôme de Master ou d'un grade équivalent.



5) Histoire-Géographie : nouveaux programmes pour la série S

Ils sont prévus pour un horaire de 2,5 h en 1ere S et de 2 h en Terminale. S. Ils s'appuient essentiellement sur les actuels programmes de 1ere et de Terminale. Ces projets seront débattus à la commission spécialisée des lycées du 5 décembre puis présentés au Conseil Supérieur de l'Education du 13/12. N'hésitez pas à nous faire part de vos commentaires, même partiels, (rédaction, pertinence, adaptation aux horaires...) à l'adresse lycees.colleges@se-unsa.org.

L'arrêté fixant les programmes d'histoire-géographie du cycle terminal de la série scientifique sera consultable au Bulletin officiel du ministère de l'éducation nationale : <http://www.education.gouv.fr>.

6) Budget 2013 dans le 2nd degré : ouf, un peu d'air !

Le changement est net. Le budget 2013 marque une réelle inflexion dans les choix concernant l'Education. A la rentrée prochaine, près de 600 enseignants de plus seront présents dans les établissements du second degré. Principale nouveauté, le rétablissement des moyens consacrés à la formation des stagiaires. Certes, on est loin de compenser les pertes de ces dernières années, mais le symbole est fort. C'en est fini de la politique de destruction systématique des emplois dans l'Education nationale.

Au regard des prévisions d'effectifs, les moyens supplémentaires devraient aller en priorité dans les collèges où 10 000 élèves de plus sont attendus et dans les LP pour 5000 élèves de plus. Les effectifs des lycées généraux et technologiques devraient être quasiment stables avec une centaine d'élèves supplémentaires. Pour autant, la création de postes ne doit pas masquer la baisse des crédits de fonctionnement. Les subventions d'état aux établissements, consacrées par exemple à l'achat des manuels en collège et à certains frais de stages en lycée, continuent de diminuer. Elles passent de 19,5 à 17,06 euros par élève en collège, de 15,10 à 14,32 euros en lycée et de 25,50 à 21,77 euros en LP. Le quotidien des établissements restera difficile.

Le SE-Unsa ne peut que saluer la rupture avec la politique antérieure de suppressions massives des postes. Il continuera à agir pour que les établissements disposent des moyens adaptés à leur bon

fonctionnement. Dans ce contexte très contraint, plus que jamais, la priorité à l'éducation doit se traduire au bénéfice des élèves.

7) Contactuels, pensez à remplir le questionnaire :

Vous êtes enseignant ou CPE contractuel, cette année sera encore compliquée pour vous ! Beaucoup d'entre vous ont contacté le SE-Unsa pour dénoncer les pratiques des rectorats et nous avons fait le maximum pour vous aider. Nous avons dorénavant besoin d'une vision plus générale de la situation pour pouvoir intervenir au niveau national.

Plus nous aurons de réponses, plus nous serons crédibles au ministère pour faire entendre la voix des contractuels pour qu'enfin vos droits soient respectés ! Bien sûr, les résultats seront anonymés. Merci donc de bien vouloir consacrer 10 minutes de votre temps pour répondre à ce questionnaire. Et n'hésitez pas à faire passer à vos collègues contractuels ! :

<http://www.se- unsa.org/spip.php?article4971>

8) Stagiaires : une pétition sur le CLES a été lancée.

L'objectif est d'obtenir le report de l'exigence du CLES jusqu'en 2014. Un enjeu essentiel pour les stagiaires. A signer et à diffuser sans modération : <http://www.petitioncles.org/>

9 - Derniers jours pour ... :

- ✓ **Signer la pétition pour la revalorisation de l'ISOE :** Pour le SE-Unsa, la revalorisation du métier d'enseignant passe par une meilleure reconnaissance des tâches qui le composent. La réévaluation de l'Isoe en fait partie. Soutenez cette revendication, signez la pétition ! (sur le site du Se/Unsa : <http://www.se- unsa.org/spip.php?article4757>)
- ✓ **Répondre au questionnaire : Agrégation, agrégés, quel avenir ?** Agrégés du secondaire et du supérieur, quel est votre état d'esprit à l'heure de la masterisation ? Quel est votre vécu, quelles sont vos attentes ? Envisagez-vous des évolutions à votre statut ? Si oui, lesquelles ? Le Se/Unsa mène l'enquête auprès des agrégés. Il souhaite connaître votre sentiment, votre état d'esprit et tracer des pistes pour l'avenir. Que vous soyez adhérents ou non, ce questionnaire est pour vous : prenez le temps d'y répondre. http://www.se- unsa.org/quest_agreges/visual.htm

10 - Lectures : les collègues nous conseillent

- ✓ **"La nacre et le rocher»**, ouvrage de Robert Misrahi, chez Encre Marine, 285 p, Août2012. Une autobiographie par le philosophe du bonheur, récit concret d'une vie singulière. Une philosophie du sujet et de la liberté à travers les actes d'une vie...

- ✓ « Les lisières », d'Olivier Adam chez Flammarion, 454 p, Août 2012. Un roman sans concession, un portrait de la France d'aujourd'hui, portrait d'une classe moyenne à la périphérie des villes, à la périphérie d'elle-même. Un autoportrait aussi et une vision acérée et engagée sur notre époque.

*Bien à tous,
Philippe PEYRONNIN
Responsable académique
Collèges/lycées
0685880472*